

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

Travail-Démocratie-Paix

----- SGC

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

DECRET N° 71/191 du 28/6/71

portant nomination de Monsieur N'ZIKOU LABAN Christophe en qualité de Conseiller à l'Ambassade du Congo à Bucarest (ROUMANIE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;
VU la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo
VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
VU le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;
VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;
VU le décret n° 70/250 du 20 Juillet 1970 portant nomination de Mr. BANDZOUZI Georges en qualité de Conseiller Economique et Commercial à l'Ambassade du Congo à Bucarest.
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur NZIKOU-LABAN Christophe Secrétaire Principal d'Administration en service détaché à la B.N.D.C.- est nommé Conseiller d'Ambassade à Bucarest en remplacement de Monsieur BANDZOUZI Georges appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à Bucarest, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo ./-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

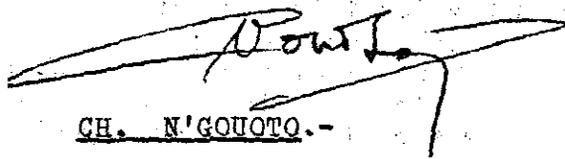
Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre des Affaires Etrangères
en Mission
Le Ministre des Finances et du Budget

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

ANGE POUNGUI.-

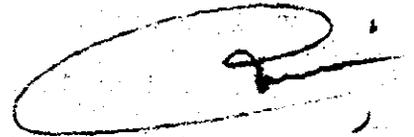
.../...

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail



CH. N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances
et du Budget



ANGE Edouard POUNGWI.-